

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1149

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 1045 de Mme Avia

-----

**ARTICLE 19 BIS**

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« , en tant qu'elles concernent »,

les mots :

« ne sont pas applicables à ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa , substituer aux mots :

« , s'appliquent jusqu'au 6 juin 2022 »,

les mots :

« à compter du 7 juin 2022 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision.